

4 avril 2022

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} septembre 2021 en vue de l'approbation du budget 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé pour examen à la commission des arts et de la culture en date du 5 octobre 2021. Il a été étudié lors de l'unique séance du 28 mars 2022 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2022-2023 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Séance du 28 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, M^{me} Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre, M. Aviel Cahn, directeur général du Grand Théâtre, et M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre

En préambule, M. Kanaan rappelle que la commission a déjà eu des informations sur le budget 2022-2023 en octobre 2021 lors de la présentation des deux budgets précédents.

En complément, M. Oberson évoque la présence du Grand Théâtre sur la scène genevoise malgré la pandémie et la situation problématique du monde. Il en relève quelques événements marquants:

- Le week-end passé, la production genevoise d'*Atys*, opéra de Lully, a reçu un triomphe à Versailles, lieu qui l'a vu naître.

- Demain soir, le Grand Théâtre présentera en première mondiale l’opéra *Sleepless* du compositeur hongrois contemporain Peter Eötvös.
- L’arrivée prochaine du nouveau directeur du Ballet du Grand Théâtre, le chorégraphe belge Sidi Larbi Cherkaoui, apportera un nouveau regard sur la danse.

Enfin, le Grand Théâtre accueillera plusieurs artistes ukrainiens, touchés par la guerre, dans des résidences artistiques.

S’agissant de la saison à venir, 2022-2023, M. Cahn confirme que le Grand Théâtre est actif dans les domaines culturels, musicaux et sociétaux et prévoit neuf productions lyriques dont six créations originales. Deux productions, qui avaient dû être annulées à cause de la pandémie, ont été reprogrammées. Deux autres productions sont issues d’une collaboration avec d’autres théâtres et deux productions proviennent d’autres théâtres. A compter également un spectacle invité et le fait que le Grand Théâtre collaborera avec l’Orchestre de chambre de Genève (OCG) pour le concert du Nouvel an. Par ailleurs, le Grand Théâtre participera avec l’Orchestre de la Suisse romande (OSR) au festival Janáček Brno en République tchèque.

S’agissant du Ballet, Sidi Larbi Cherkaoui amènera une ouverture sur les arts visuels et les musiques ethniques. Le chorégraphe proposera quatre spectacles dont une création nouvelle et un spectacle invité avec des chorégraphies effectuées par des moines shaolin. En coproduction, le Ballet collaborera avec le festival La Bâtie et proposera un spectacle de Larbi Cherkaoui à Château Rouge. Il se produira également au Musée d’art et d’histoire dans le cadre d’une exposition et à l’Abri en collaboration avec l’Orchestre de chambre de Genève. Enfin, le Ballet junior va reprendre une chorégraphie de Larbi Cherkaoui commandée en 2005.

Pour la Plage, le Grand Théâtre prévoit deux spectacles jeunes publics, plusieurs petites productions et des ateliers pédagogiques. Il a aussi trouvé un mécène pour financer un poste supplémentaire spécial de médiateur destiné à travailler avec les différents milieux culturels. La Plage permettra de mener des collaborations avec plusieurs institutions, dont le Festival Antigél, la Comédie et l’orchestre Contrechamps.

M^{me} Trousseau espère que la saison 2022-2023 s’annoncera plus stable: la crise sanitaire arrivant à sa fin, le Grand Théâtre devrait bénéficier du retour du public en salle. Avec un total des charges de 32,4 millions de francs pour un montant de recettes de 32,7 millions de francs, sans compter les subventions non monétaires de la Ville, le budget de la saison 2022-2023 affiche un excédent de 270 000 francs. A titre de comparaison, le budget de la saison actuelle affiche un déficit de 218 000 francs. Ce chiffre est le fruit d’efforts considérables à plusieurs niveaux:

1. Une baisse importante des dépenses de production.
2. Des recettes de billetterie stables. Pour les recettes propres, celles-ci reposent essentiellement sur les subventions de la Ville complétées par un soutien de l'Association des communes genevoises à hauteur de 2,5 millions de francs. Le Canton participe exclusivement aux activités pédagogiques pour un montant de 120 000 francs.
3. Les revenus du mécénat en augmentation avec un objectif fixé à 7 760 000 francs qui comprend le soutien d'une fondation privée, hors celle que nous connaissons déjà, dans le cadre du développement des publics à hauteur de 1 million de francs. M^{me} Trousseau ajoute que ce montant a été accordé pour la première fois au Grand Théâtre pour la saison 2021-2022. Il doit être renouvelé pour la saison à venir.

En ce qui concerne la structure des charges du personnel de la Fondation: le Chœur, composé de 42 membres, représente 40% des dépenses. A cela s'ajoutent les charges du corps de ballet formé de 22 danseurs et danseuses, le personnel affecté à la communication, au marketing et à la direction. L'ensemble représente une masse salariale de 13 218 000 francs.

Pour ce qui est du volet artistique, le Grand Théâtre a légèrement baissé le nombre de représentations. Du côté des dépenses de production, le budget diminue de 463 000 francs entre les saisons 2021-2022 et 2022-2023. En 2022-2023, on comptera six créations, soit une de plus que la saison précédente. La diminution des dépenses générales de production technique s'explique principalement par le report de deux productions pour lesquelles les décors, les costumes et les accessoires avaient été en grande partie élaborés lors de la programmation initiale. Il y a donc moins d'achat de matériel pour la programmation de la saison 2022-2023.

Au niveau des frais de communication et de marketing, la saison 2022-2023 s'aligne sur la saison 2021-2022.

Pour ce qui est des taux de remplissage, ils ont été établis sur une saison normale avec un montant budgété à 9,5 millions de francs. Les éventuels impacts subsistants de la pandémie n'ont pas été pris en considération pour des raisons de comparabilité et parce qu'il est difficile d'évaluer les répercussions de crise après la levée des mesures.

Des incertitudes subsistent par rapport au retour du public en salle. Cette préoccupation est discutée à l'échelle nationale. Il faudra également restaurer le lien avec les équipes qui ont été fortement marquées par le Covid-19. Toutefois, globalement, nous restons confiants.

Après cette présentation, la présidente passe au tour des questions.

Une commissaire demande si le Chœur est employé à 100%? S’il part en tournées? Si le chœur d’enfants est formé d’amateurs?

M. Cahn répond par l’affirmative car le Chœur participe presque à toutes les productions. A cela s’ajoute le temps des répétitions pour apprendre leurs partitions par cœur et dans toutes les langues des opéras composés.

Pour les tournées, c’est selon. Le Chœur a accompagné l’opéra *Atys* à Versailles.

Quant aux chœurs d’enfants, ils sont assurés par la Maîtrise du Conservatoire populaire.

Il est également demandé de préciser la répartition des charges entre la Fondation et la Ville de Genève?

M. Kanaan répond que les salaires du personnel Ville se trouvent dans la masse salariale du Département. Il y a peu de frais sur les lignes 31. Si on additionne les deux sommes, le Grand Théâtre coûte 42 millions de francs à la Ville, hors investissements.

M. Cahn ajoute que le coût du personnel de la Fondation du Grand Théâtre s’élève à 13 millions de francs. Autrement dit, les subventions publiques couvrent plus ou moins la masse salariale. Tout ce qui concerne les productions est financé par les recettes propres et le mécénat. Peu d’institutions analogues au Grand Théâtre arrivent à une gestion aussi vertueuse!

Une commissaire demande ce que recouvrent les charges non monétaires de la Ville?

M^{me} Trousseau indique que la Ville met à disposition des bâtiments pour un montant de 3,6 millions de francs. Ces subventions en nature ne figurent pas dans le budget.

Elle demande encore si le Grand Théâtre est gagnant financièrement en se produisant à Versailles? M. Cahn répond qu’il est légèrement gagnant.

Un commissaire demande si l’idée du statut du personnel unique pourrait s’appliquer au Chœur et au Ballet?

M. Cahn note que cette réalité n’a jamais existé à Genève. Dans d’autres maisons, tout le personnel est régi sous le même statut.

Il demande également s’il existe des conventions collectives de travail pour le Chœur et le Ballet?

M. Kanaan répond que les discussions entre la Ville et la Fondation du Grand Théâtre sont à bout touchant sur ce sujet, ainsi que sur la réforme des statuts du

Grand Théâtre. Dans l'absolu, rien n'empêche un statut unique. Les discussions sont en cours. La Ville proposera que la Fondation du Grand Théâtre reste une fondation de droit public avec un statut autonome. Mais, à l'avenir, un concordat devrait permettre d'effacer les inégalités de traitement du personnel incompréhensibles pour les collaborateurs d'une même institution. Affaire en cours et à suivre.

Un commissaire constate que les dépenses artistiques sont couvertes aux deux tiers par les recettes de billetterie et demande si cette proportion est exceptionnelle?

M^{me} Trousseau note qu'il est difficile d'avoir accès à des chiffres précis auprès des autres théâtres et donc de faire des comparaisons. M. Cahn note qu'en Belgique les revenus de la billetterie n'étaient pas à la même hauteur que le budget artistique. Chaque situation est différente. En revanche, le fait que le Grand Théâtre couvre une grande partie des coûts de production avec ses propres revenus est quelque chose de relativement unique pour une maison subventionnée.

M. Kanaan complète en saluant le fait que les recettes de mécénat et de sponsoring ont augmenté, dans un contexte qui n'est pas facile. A ce propos, M. Cahn tient à rappeler que les mécènes ne veulent pas financer le fonctionnement, mais l'exception culturelle et l'innovation artistique.

Une commissaire comprend qu'il n'y aurait plus de déficit structurel?

M^{me} Trousseau répond que le déficit structurel existe toujours, mais que l'augmentation des soutiens du mécénat permet momentanément de le couvrir.

M. Cahn ajoute que le Grand Théâtre maîtrise ses dépenses. Un poste de contrôle interne a été créé. Il relève du personnel de la Ville. Toutefois, la convention quadriennale fait référence à ce déficit structurel. Actuellement, la Fondation s'engage à faire les efforts nécessaires pour contrôler les dépenses et résoudre le problème par des mécènes.

La présidente aimerait avoir des précisions sur le poste de médiatrice financé par le mécénat? Si ce poste va entraîner une modification de la pédagogie?

M. Cahn répond qu'il renforce ce volet qui est très vivant et créatif. Il propose aux commissaires d'auditionner les responsables du volet «petites oreilles» du Grand Théâtre pour en apprécier l'extraordinaire travail.

Discussion et vote

Lors de la discussion, il est unanimement relevé le fait que, pour la première fois, un budget du Grand Théâtre est soumis au Conseil municipal avant que la saison ne soit entamée! Que, par ailleurs, la maîtrise des dépenses et l'augmen-

tation du mécénat permettant, malgré des temps difficiles, de juguler le déficit structurel est hautement appréciable.

Sans autre discussion, après le départ des auditionnés, la présidente met aux voix la proposition PR-1479, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 UDC, 2 LC ex-PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 EàG).